



Société par actions simplifiée à capital variable, au capital de 112 000 €
Siège social : Mairie, 38710 MENS
N° SIRET 792 128 018 00017

RAPPORT DE GESTION ANNÉE 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en exécution des prescriptions légales, pour vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2024 et pour soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice, ainsi que nos propositions d'affectation de son résultat.

Nous vous rappelons que les comptes, le bilan et plus généralement tous les documents nécessaires vous ont été communiqués dans les conditions prévues par la législation, la réglementation en vigueur et les statuts et nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

CARACTÉRISTIQUES DES INVESTISSEMENTS ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Rappel des faits relatifs aux exercices antérieurs :

- L'année 2024 a été marquée par la réalisation et le raccordement de la centrale photovoltaïque sur le toit du bâtiment VIAL, pour un montant de 30 289 € HT.

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 juin 2025

Elle s'est distinguée par un résultat légèrement négatif de 646 €, dû en grande partie à la baisse du chiffre d'affaires de l'ACI (- 3 449 €) et à l'augmentation des frais généraux (+ 3 086 €).

Ce résultat est conforme aux prévisions que nous avions faites.

Faits marquants de l'exercice :

Nous avons commencé l'accompagnement des collectivités avec les communes de Mens et de Châtel en Trièves pour un chiffre d'affaires de 14 300 €.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, II du Code de commerce, sont communiquées les informations sur le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice :

- 420 € de factures impayées sur les prestations d'accompagnement des kits d'autoconsommation

Les derniers contrats EDF OA sont tous signés, les facturations de vente d'électricité peuvent se faire normalement, nous n'avons plus de retard de paiement de la vente d'électricité.

INFORMATION SUR LE MONTANT DES PRÊTS CONSENTEIS PAR LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, il est indiqué le montant des prêts à moins de deux ans que la Société a consentis à des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant :

- Néant.

EXAMEN DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le chiffre d'affaires et les autres produits d'exploitation sont de 60 091 € en 2024, en légère hausse, répartis différemment comme suit :

- ventes d'électricité : 32 411 €
- autoconsommation individuelle : 12 874 €, en baisse de 3 449 € dû principalement à la baisse de la commission d'apporteur d'affaires auprès de Upwatt).
- accompagnement des collectivités : 14 300 €
- autres produits : 810 €

Les charges d'exploitation (achats et charges externes, dotations aux amortissements, impôts et taxes...) s'élèvent à 58 138 euros.

L'augmentation des charges externes (+ 19 564 €) est principalement dû aux prestations achetées pour la réalisation de nos activités (+15 853 €) ; les autres augmentations correspondant aux travaux administratifs (3 940 €), aux indemnités kilométriques (+1 649 €) et l'assurance (+1 059 €).

Les charges financières s'élèvent à 2 903 euros.

Les produits financiers sont de 304 euros.

En conséquence le résultat net est légèrement négatif et s'établit à **-646 euros**.

EXAMEN DU BILAN

- A l'actif

Les immobilisations s'élèvent à la somme brute de 424 769 euros, soit 304 101 euros net après amortissement. Pour rappel, elles se constituent maintenant de nos 14 centrales photovoltaïques.

Les disponibilités à la clôture de l'exercice atteignent 23 487 euros.

- Au Passif

Le capital social s'élève à la somme de 112 000 euros.

Les capitaux propres sont positifs de 195 737 euros.

Les dettes s'élèvent à la somme de 188 846 euros, dont 177 794 euros d'emprunt à long terme.

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

Le montant des installations techniques réalisées en 2024 s'élève à 30 289 € (Toit Vial).

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre société poursuivra son activité conformément aux estimations de départ, avec en 2025, la production et la vente d'électricité, les commissions et formations sur les kits prévisionnelles d'autoconsommation individuelle, et l'accompagnement des projets énergétiques des communes.

Le produit des ventes d'électricité va augmenter de 5 120 euros par an environ lorsque la première facture du toit Vial aura été réglée par EDF OA. Le bénéfice de la prestation d'autoconsommation individuelle devrait continuer à baisser lorsque la professionnalisation aura atteint son régime de croisière.

La prestation d'accompagnement des communes (le Percy, Roissard et d'autres) va produire des recettes supplémentaires cette année.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement suffisamment important pour être relaté dans le présent rapport, n'est survenu depuis la clôture des comptes.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Pour la bonne règle, nous vous précisons que nous n'avons engagé aucun frais de recherche et de développement.

PRISES DE PARTICIPATION

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

FILIALES

Notre société n'a aucune filiale et ne contrôle aucune société.

MONTANT GLOBAL DES CHARGES NON FISCALEMENT DÉDUCTIBLES VISÉES À L'ARTICLE 39-4 DU CGI (art. 223 quater du CGI).

Néant

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons cette année encore d'affecter le déficit de 646 euros d'une part sur la réserve "Précarité énergétique" pour un total de 586 euros et d'autre part 60 euros en report à nouveau débiteur. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'y a pas eu de dividendes distribués depuis la création de la SAS en 2014.

VALEUR DE L'ACTION ET PROPOSITION DE PRIME D'ÉMISSION

Au 31/12/24, la valeur de l'action se situe à **139,30 euros** ; basée sur la valeur du capital, des immobilisations et des réserves, elle suit une évolution conforme à nos projections et témoigne de la bonne gestion de la société.

L'augmentation régulière de la valeur de l'action est due notamment à l'investissement des actionnaires historiques qui nous font confiance et ont immobilisé une partie de leur épargne dans le capital de la société.

Dès lors, il nous paraît important d'augmenter la valeur d'achat de l'action d'une prime d'émission qui s'imposera aux nouveaux achats d'action, afin d'égaliser les droits des anciens et nouveaux associés, qui sinon bénéficieraient en cas de vente de leurs actions d'une forte plus-value sans avoir immobilisé leur épargne aussi longtemps.

Le montant proposé de cette prime est de **25 euros**. Ainsi, l'achat d'une action de 100 euros coûtera **125 euros** à partir de l'adoption de cette mesure par l'Assemblée générale.

DÉTENTION DE CAPITAL PAR LES SALARIÉS

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que notre société n'emploie pas de personnel salarié, et qu'en conséquence aucune participation salariale dans le capital de la société n'existe à la date de clôture de l'exercice.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

L'assemblée Générale doit procéder au renouvellement de trois mandats de membre du Conseil de Gestion :

- Danielle Hyronde
- Philippe Moncada
- Guillaume Schoebel

Avec les 3 sièges actuellement vacants, ce sont 6 sièges qui sont à pourvoir lors de l'assemblée générale du 14 juin 2025.

Le Président de la SAS Centrales Villageoises du Trièves,
Benoît Gonsolin

